



# CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR



## Engagements de la Direction

« Notre société se doit d'être inclusive, porteuse de sens pour son personnel et dynamique aux yeux de ses clients. Elle cultive la performance, est ambitieuse et tournée vers le futur d'un monde circulaire.

MECATRANS s'appuie sur son système de management pour réaliser sa politique qualité, l'inclut dans sa stratégie d'entreprise et adapte son fonctionnement aux deux segments de clientèle (constructeurs et distribution indépendante).

**L'excellence opérationnelle** gouverne l'organisation de la production et des opérations menées par MECATRANS.

Notre politique permanente est de mettre à la disposition de nos clients, au moindre coût, des produits répondant exactement et constamment à leurs besoins, car le seul moyen de fidéliser notre clientèle est d'optimiser en permanence notre performance économique.

Notre objectif qualité est d'atteindre le "**zéro défaut**" en clientèle sur l'ensemble de nos prestations. La direction générale s'assure que les besoins clients sont pris en comptes, placés en priorité des actions du quotidien et que l'efficience qualité soit à son maximum.

Afin de garantir l'application et l'efficacité de cette politique, il a été décidé de formaliser nos principes et pratiques d'achat et d'approvisionnement, dans un objectif de **qualité totale**, dans les relations commerciales établies avec nos fournisseurs au sein du présent code.

MECATRANS ne transige pas au respect des exigences des normes internationales de qualité du secteur automobile ISO 9001 et IATF 16949.

A ce titre, MECATRANS ambitionne de travailler avec ses fournisseurs et prestataires de manière proactive, transparente, afin que chacune des parties adopte un état d'esprit prompt à **l'amélioration continue** pour parvenir au « zéro défaut ».

# 1. Portée

Le présent code de conduite est destiné à l'ensemble des fournisseurs et prestataires dont les produits ou services entrent dans le process de remanufacturing des turbocompresseurs produits par MECATRANS, ayant une incidence qualité.

Les fournisseurs et prestataires devront veiller à ce que tous leurs fournisseurs et prestataires sous-traitants connaissent et s'astreignent au respect des spécifications attendues par MECATRANS, précisées ci-après.

Le fait que MECATRANS ne fasse pas référence au présent code de conduite dans une demande de devis, des bons de commande ou un contrat de fournisseur n'exempte pas les fournisseurs et prestataires de s'y soustraire.

# 2. Objectifs

MECATRANS formalise au sein du présent code de conduite ses exigences, attentes et recommandations minimales et généralistes, destinées à l'ensemble des fournisseurs et prestataires avec lesquels MECATRANS a des relations commerciales présentes ou à venir.

Les présentes spécifications établissent un cadre général, complété par des exigences contractuelles déjà existantes entre MECATRANS et ses partenaires (bon de commande, cahier des charges, charte, protocole, spécifications techniques, conditions générales d'achats).

En cas de doute sur l'interprétation des attentes de MECATRANS, nous invitons le fournisseur ou prestataire à prendre le contact du Responsable achats de la société.

# 3. Attentes

Le fournisseur ou prestataire est responsable de fournir toutes les pièces et produits selon les spécifications commerciales et techniques indiquées par MECATRANS, conformément au bon de commande transmis.

Il incombe au fournisseur de veiller à ce que tous les systèmes de mesure, processus de production et de délivrance, ainsi que ceux mis en œuvre par leurs sous-traitants soient soumis à un contrôle rigoureux afin de répondre aux exigences spécifiées par MECATRANS.

## 3.1. Sélection initiale du fournisseur

MECATRANS a mis en place des procédures de sourcing et de sélection de ses fournisseurs et prestataires.

Le processus de sélection et d'approbation des fournisseurs s'effectue communément entre les services Achats et Qualité de MECATRANS.

### **3.1.1. Profil qualitatif du partenaire**

Les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de leur capacité technique à répondre aux besoins de l'entreprise et sur leur niveau d'assurance qualité.

MECATRANS fait également appel à des prestataires approuvés par le client chaque fois que celui-ci l'exige.

MECATRANS évalue par scoring (score compris de Q1 à Q4) l'exigence et l'engagement qualité du fournisseur ou prestataire sur la base d'un questionnaire et production de justificatifs.

MECATRANS encourage ses partenaires à faire enregistrer leur système de gestion de la qualité par un organisme de certification tiers accrédité.

En tout état de cause, le fournisseur cherchera à respecter les exigences inscrites au sein des normes internationales ISO 9001 et IATF 16949.

De plus, les fournisseurs doivent informer MECATRANS de tout changement dans leurs certifications, y compris les copies des certificats mis à jour.

### **3.1.2. Exigences qualitatives produit**

Le niveau d'assurance qualité une fois déterminé pour le fournisseur ou prestataire sélectionné est combiné par suite à un examen d'échantillon produit.

La conformité réglementaire des produits et des méthodes de production est une condition préalable indispensable sur laquelle tout partenaire doit s'engager.

Les fournisseurs doivent fournir et maintenir un système de contrôle, qui assure que leurs produits sont conformes aux exigences du bon de commande, qu'ils soient fabriqués ou non.

Le fournisseur établira et conservera des documents de procédures afin de contrôler tout produit non conforme. Les procédures devront concerner l'identification, la documentation, l'évaluation, la mise à l'écart et l'élimination des produits non conformes, y compris la nécessité de mener des enquêtes, qui sera documentée.

MECATRANS encourage ses partenaires à appliquer la méthode Advanced Product Quality Planning (APQP), et utiliser l'outil Production Part Approval Process (PPAP) afin de satisfaire à nos exigences produits.

Les fournisseurs sont fortement incités à utiliser l'analyse des modes de défaillance et de leurs effets (Failure Mode and Effects Analysis – FMEA) afin d'identifier les potentielles défaillances de leur système, ainsi que leurs causes et effets.

Des FMEA par familles de composants, matériaux ou services similaires sont acceptables.

Une matrice Fournisseur/Produit consigne la liste détaillée des fournisseurs homologués pour un produit donné.

### **3.1.3. Engagements environnementaux**

L'activité de MECATRANS est basée sur l'économie circulaire, nous attendons de nos fournisseurs et prestataires un engagement similaire dans leurs processus de fabrication et systèmes.

MECATRANS encourage ses fournisseurs et prestataires à obtenir la certification ISO 14001 ou, à défaut de certification établie, de tendre vers l'application des principes et exigences de la présente norme.

En tout état de cause, le fournisseur s'engage à respecter strictement toutes les exigences normatives et réglementaires en matière de sécurité et d'environnement.

Le certificat de conformité RoHs (Restriction de l'utilisation des substances dangereuses), selon la Directive 2011/95/CE, doit obligatoirement être fourni pour chaque nouvel article avant la livraison d'échantillons ou de matériaux de production. Ce certificat doit obligatoirement être délivré par un laboratoire tiers agréé. Le fournisseur doit obligatoirement fournir tout autre certificat d'audit, à la demande de MECATRANS.

Une fiche de données de sécurité des matériaux (FDS) doit obligatoirement être fournie pour chaque nouvel article avant la livraison d'échantillons ou de matériaux de production. Si une FDS ne peut pas être soumise, une Fiche technique de données d'ingénierie doit obligatoirement être fournie. Le fournisseur devra disposer sur place d'une documentation relative à la conformité de ce type de matériaux et devra les fournir sur simple demande.

### **3.1.4. Compliance / Engagements éthiques**

Le fournisseur s'engage à adopter une attitude de fair-play commercial.

La conformité aux règles commerciales concerne l'ensemble du cadre réglementaire selon lequel les biens entrent dans un pays donné ou en sortent, en fonction des lois et réglementations relatives à l'importation/exportation.

MECATRANS encourage en outre ses prestataires à mettre en place et à dynamiser une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) au sein de leur organisme.

MECATRANS impose enfin à ses partenaires de respecter les exigences et devoirs inscrits au sein de son code éthique, reprenant nos normes internes et les exigences internationales en la matière, dont notamment le respect des droits humains et libertés fondamentales, l'absence de travail dissimulé, la lutte contre le blanchiment etc.

## **3.2. Evaluation ponctuelle**

### **3.2.1. Réévaluation inopinée du profil qualitatif du partenaire**

MECATRANS se réserve le droit de réévaluer, de manière inopinée, son prestataire en cas d'insatisfaction, réclamation ou non-conformité décelée.

Le fournisseur en sera informé et cherchera à pérenniser les relations commerciales établies avec MECATRANS par la mise en place d'actions correctives et curatives, en informant régulièrement MECATRANS de sa planification, son avancement et ses résultats.

En fonction de ces derniers, MECATRANS se réservera le droit d'homologuer à nouveau le fournisseur pour tout ou partie de sa gamme, ou, à défaut, de le déréférencer.

Par ailleurs, une réévaluation des fournisseurs peut être nécessaire en cas de fusion, d'acquisition ou d'affiliation pour vérifier la continuité du système de gestion de la qualité du fournisseur.

### **3.2.2. Demande de modification process du fournisseur**

Si le fournisseur souhaite introduire, dans les processus, la conception ou les matériaux, des modifications se répercutant sur la qualité du produit, le fournisseur s'engage à en informer MECATRANS sans délai et à solliciter son accord afin que MECATRANS évalue l'incidence potentielle d'une telle modification sur la qualité du produit finie délivré par MECATRANS.

Une procédure d'échantillonnage PVAEF pourra de nouveau être mise en œuvre.

La demande de modification produit sera accordée si les exigences spécifiques déterminées initialement par MECATRANS sont préservées.

## **3.3. Traçabilité produit**

Les fournisseurs doivent identifier toutes les pièces conformément au bon de commande émis par MECATRANS et maintenir la traçabilité du produit avec un système de numérotation unique depuis la réception de la matière première ou des composants, pendant toutes les étapes de la production et jusqu'à la livraison.

La traçabilité doit s'étendre aux certifications des matériaux, aux essais de performance, aux résultats dimensionnels et à tout travail effectué par des tiers.

## **3.4. Transparence**

MECATRANS se réserve le droit en tout état de cause de solliciter à tout moment du fournisseur ou prestataire un justificatif attestant de sa certification en vigueur.

Les fournisseurs et prestataires certifiés qui verraient leur certification suspendue s'engagent à avertir, sous un délai d'un mois, MECATRANS de cet état de fait.

### 3.5. Indicateurs de performance et de suivi (KPIs)

MECATRANS ayant pour objectif majeur l'efficacité opérationnelle, les fournisseurs et prestataires seront évalués régulièrement à partir d'indicateurs de performance (indicateur de performance qualité, logistique et délai)

Les mesures, les analyses et les améliorations constituent les processus de planification, de détermination et d'utilisation des indicateurs de performance pour les produits livrés ou les prestations réalisées au profit de MECATRANS.

Ces indicateurs déterminent le niveau actuel de performance, orientent les activités permanentes d'améliorations et permettent le suivi des niveaux de performances.

Le fournisseur doit obligatoirement définir, planifier et mettre en œuvre des moyens de mesure là où les processus affectent la qualité des produits ou services destinés à MECATRANS.

Le fournisseur identifiera et documentera les étapes clés du processus de réalisation affectant les performances du produit. MECATRANS est en mesure d'orienter le fournisseur dans cette identification dans la mesure où cela concerne les performances des composants ou des produits qui lui sont destinés.

En cas de contre-performance du fournisseur, MECATRANS se réserve le droit de le déréférencer sur ou tout partie de sa gamme de produits.

## 4. Responsabilités

Les services Achats, la Direction générale et le Responsable qualité sont responsables de l'application du présent code de conduite et disposent de toute autorité pour veiller à ce que tous les fournisseurs et prestataires respectent et remplissent les exigences énoncées.

Les points de vérification menée par MECATRANS concernent les produits et services délivrés, le système qualité, les installations et équipements, le respect de la déontologie (cf. MT-CDC Code de conduite et éthique MECATRANS), des dispositions légales, réglementaires et environnementales.

En tout état de cause, si aucune anomalie n'a été constatée sur ces points, cela n'exclue en rien la possibilité pour MECATRANS de déréférencer un produit ou un service si ce dernier n'est pas considéré comme satisfaisant au regard des attentes de MECATRANS ou de ses clients.

## 5. Amélioration continue

Les fournisseurs et prestataires doivent faire de l'amélioration continue une constante primordiale de leurs systèmes de production et de management.

Les actions d'amélioration continue doivent être documentées et suivies en tant qu'indicateurs de performance clés.

Les fournisseurs sont tenus d'établir des objectifs d'amélioration continue et d'utiliser toutes les données appropriées pour viser l'excellence opérationnelle de leur process et une totale satisfaction clients. On s'attend à ce que les fournisseurs utilisent tous les outils appropriés, tels que l'approche PDCA, et d'autres méthodologies appropriées pour assurer une approche disciplinée et systémique de l'amélioration continue.

MECATRANS, au titre de la réévaluation annuelle de ses fournisseurs et prestataires, se réserve le droit de solliciter auprès de ses derniers les axes d'amélioration ciblés au sein de leur organisation, la planification associée, un constat d'avancement et de réalisation à terme.